



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JUSQU'À PLUS SOIF CHEZ EIFFAGE ROUTE CÔTE D'AZUR

Par une décision unilatérale de la Direction d'Eiffage Route Côte d'Azur, l'accès des salariés à l'eau potable sur leurs chantiers a été supprimé. La FNCB-CFDT déplore cette absence totale d'anticipation sur les risques climatiques et de dialogue social dans la mise en sécurité des salariés.

Faut-il qu'il y ait des morts de soif pour s'interroger sur les conditions d'exercice du travail ?

Les règles de prévention élémentaires et le droit du travail (décret du 27 mai 2025) exigent des entreprises une interrogation sur les risques professionnels notamment engendrés par le travail pendant les périodes les plus chaudes.

La FNCB-CFDT demande à la Direction d'Eiffage Route de réunir au plus vite les représentants du personnel pour mettre en place des mesures de prévention adaptées.

Ces mesures doivent être respectueuses des droits des salariés.

Pour la FNCB-CFDT, la protection des salariés en période de chaleur intense est une priorité et doit passer par le dialogue social.

La FNCB-CFDT s'attèlera à défendre les salariés par tous les recours possibles et met à disposition un guide sur les bonnes pratiques à adopter dans la période (https://construction-bois.cfdt.fr/portail/construction-bois/actualite/travailler-par-fortes-chaleurs-srv1_1571905).

Contacts FNCB-CFDT :

Philippe Luppo – 06.14.62.31.37

Grégory Gélé – 07.56.36.59.97